



DECLARATION COMMUNE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

25 NOVEMBRE 2020

(La version française fait foi)

1. À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, [la promotion Denis Mukwege de l'ENA 2019](#)¹, composée de hauts fonctionnaires de vingt-cinq nationalités, souligne son engagement résolu pour la cause de son parrain. Le Dr. Denis Mukwege, gynécologue congolais, lauréat du prix Nobel de la Paix (2018), se livre depuis de longues années à un combat inlassable et au péril de sa vie afin de soigner et réhabiliter les victimes de violences sexuelles graves, y compris le viol comme arme de guerre, dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

2. Par cette déclaration, la promotion Denis Mukwege s'associe à la ville de Melun, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes du Grand-Est, la Secrétaire exécutive du mécanisme de suivi de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)*, les associations locales des droits des femmes, ainsi que les citoyens concernés et les élus agissant à titre personnel, afin de condamner – d'une voix unie et ferme – la violence commise, sous toutes ses formes et en tous lieux, à l'égard des femmes et des filles. Comme le souligne l'ONU, cette violence « constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. »² Dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous prêtons une attention particulière à l'impact des mesures de confinement sur les violences conjugales et intrafamiliales, notamment à l'égard des femmes et des enfants.

3. Parmi toutes les formes de violences, celle du viol revêt une importance particulière à nos yeux et c'est la raison pour laquelle nous nous joignons à la campagne relative à la *Journée*

¹ Les actions ou prises de position ne reflètent pas nécessairement la position du gouvernement, de l'administration, de l'institution, de la collectivité ou de l'établissement public auquel appartiennent les membres de la promotion Denis Mukwege. Les prises de position de la promotion reflètent l'opinion majoritaire mais n'excluent pas des opinions divergentes ou de réserves de certains de ses membres.

² Nations Unies, [Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 25 novembre](#) (accédé le 02.11.2020).

internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et *Tous UNiS* du Secrétaire général de l'ONU, dont le thème est celui du viol.

4. Nous rappelons que le viol se pratique depuis l'aube de l'humanité, aussi bien lors des conflits armés (souvent comme une arme de guerre) qu'en temps de paix. Les chiffres sont alarmants.³ Au moins 15 millions de filles adolescentes (entre 15-19 ans) à travers le monde ont déjà été victimes d'actes sexuels forcés à un moment de leurs (jeunes) vies. Les données provenant de 30 pays démontrent que seul 1% de ces victimes ont consulté un professionnel.⁴ Aucun progrès n'interviendra spontanément sans mobilisation.

5. Nous sommes inquiets de constater que, trop souvent, la stigmatisation sociale de la victime de viol contribue à sa banalisation au sein de nos sociétés et au déni. Dans trop de pays, la réponse politique, juridique et sociétale reste faible, voire inexistante, permettant ainsi le développement ou le maintien d'une culture de l'impunité pour les auteurs de viol. Dans ce contexte, nous portons un vif intérêt à l'appel récent du Parlement européen pour la création d'un tribunal pénal international pour la RDC,⁵ y compris pour poursuivre les auteurs des crimes de violences sexuelles comme arme de guerre.

6. Or, peu importe le lieu, le contexte ou le motif, le viol constitue *toujours* un acte de domination extrême fondé, à la base, sur un « déséquilibre des pouvoirs »⁶. Ce crime provoque *toujours* des effets destructeurs multiples (sur le long terme) chez les victimes, sur le plan physique et psychologique mais aussi sur le plan socio-économique.

7. Nous regrettons de voir les multiples déclarations solennelles, telle que la [Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes](#) et la [Déclaration et le Programme d'action de Beijing](#) rester cantonnées au stade des bonnes intentions, sans déboucher, sauf à quelques rares exceptions, sur des actions concrètes notamment en termes de droits effectifs. Dans ce sens, nous rappelons l'ensemble d'instruments internationaux et régionaux consacrant des droits absolus de tout être humain, dont celui de la prohibition de la torture et d'autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans le même sens, nous encourageons vivement la signature, la ratification et la mise en œuvre effective d'autres instruments renforçant les protections envers les femmes et les filles, telle que la [Convention d'Istanbul](#).

8. Nous demeurons convaincus que la première étape du changement culturel et sociétal face à la pratique du viol est celle de la sensibilisation des populations et de leurs dirigeants, de ses causes et de ses conséquences sur les victimes.

9. Nous appelons à œuvrer, par tous les moyens et à tous les niveaux, pour attirer l'attention sur le sort des victimes et éradiquer toute forme d'impunité pour les auteurs des violences faites aux femmes et filles. Et au-delà de combattre l'impunité pour les crimes déjà commis, nous appelons à la prévention, qui est, selon l'ONU, « tout aussi possible qu'essentielle. »⁷

10. Osons l'espoir qu'ensemble, nous pouvons contribuer à reconstruire des vies, reconstruire des rêves pour celles ayant subi ces graves violences. Rêvons d'un avenir libéré de toute forme de violence à l'égard des Femmes et des Filles.

³ ONU Femmes, [Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes](#) (accédé le 26.10.2020).

⁴ ONU Femmes, [Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles](#), page mise à jour en novembre 2020 (informations de 2017, accédé le 19.11.2020).

⁵ [Résolution du Parlement européen du 17 septembre 2020 sur le cas du Dr Denis Mukwege en République démocratique du Congo \(2020/2783\(RSP\)\)](#), para. 9 (accédé le 11.11.2020).

⁶ Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, [Journée pour l'élimination de la violence contre les femmes : le Secrétaire général appelle à la plus grande fermeté face à la violence sexuelle et à la misogynie](#), 25 Novembre 2019 (accédé le 11.11.2020).

⁷ Nations Unies, [Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#), 25 novembre (accédé le 02.11.2020).

SIGNATAIRES:

- *La promotion Denis Mukwege de l'ENA 2019*
- *La ville de Melun*
- *La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes du Grand-Est*
- *Mme Johanna Nelles, Secrétaire Exécutive, Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Conseil de l'Europe, Strasbourg*
- *Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles – Bas-Rhin (CIDFF 67)*
- *Wo'men Entrepreneurs, Strasbourg*
- *Mme Colette Mélot, sénatrice de Seine-et-Marne*
- *Mme Maryvonne Blondin, ancienne sénatrice du Finistère*
- *Mme Béatrice Fresco-Rolfo, Conseillère Nationale, Conseil national de Monaco*
- *M. Fausto Rotelli, Président de l'association des anciens élèves étrangers de l'ENA (en poste à Paris)*

